

L'Office de consultation publique de Montréal a reçu le mandat de tenir une consultation publique sur un projet de règlement permettant la réalisation du projet des Ateliers Castelnau.

La proposition est conforme au Plan d'urbanisme, mais sa réalisation requiert des dérogations au Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Un règlement, présenté en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, est soumis en conséquence à la consultation. Il vise notamment à autoriser l'usage résidentiel sur l'emplacement visé, à permettre une hauteur de quatre à six étages, et à autoriser la démolition des édifices entourant le bâtiment d'origine des ateliers.

PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE

SÉANCE D'INFORMATION

lundi 17 février 2014, 19 h

Lieu : **Église orthodoxe Saint-Nicholas**
80, rue De Castelnau Est
(Métro De Castelnau)

Des séances supplémentaires pourraient être ajoutées au besoin, consultez le : ocpm.qc.ca

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

jeudi 13 mars 2014
ocpm.qc.ca/inscription

SÉANCE D'AUDITION DES OPINIONS

mardi 18 mars 2014, 19 h

Lieu : **Église orthodoxe Saint-Nicholas**
80, rue De Castelnau Est
(Métro De Castelnau)

Des séances supplémentaires pourraient être ajoutées au besoin, consultez le : ocpm.qc.ca

PUBLICATION DU RAPPORT

Pour recevoir le rapport de la consultation :
rapport@ocpm.qc.ca



PROJET IMMOBILIER LES ATELIERS CASTELNAU

17 FÉVRIER 2014, 19 h

Église orthodoxe Saint-Nicholas
80, rue De Castelnau Est
(Métro De Castelnau)



OCPM.QC.CA

Les promoteurs DevMcGill et Thibault, Messier, Savard et Associés (TMSA) souhaitent construire un ensemble immobilier sur l'ancien site de l'entreprise Transcontinental, localisé au 65-95, rue De Castelnau Ouest. Il comporterait un total de 369 unités résidentielles, dont 54 logements sociocommunautaires et 47 logements abordables. En outre, on propose d'y intégrer un certain nombre de logements familiaux comprenant trois chambres à coucher.

Le projet prévoit la rénovation et la conversion en copropriétés du bâtiment d'origine des anciens ateliers de l'Institut des Sourds-Muets. Il comprend également la construction de nouveaux immeubles destinés au marché privé (copropriétés), ainsi que d'un immeuble accueillant les logements sociocommunautaires. À l'exception du bâtiment des anciens ateliers qui compte cinq étages, la hauteur des autres constructions serait de 6 étages (22 mètres). Un stationnement souterrain offrant près de 250 emplacements est également prévu. Enfin, une superficie importante de la propriété serait végétalisée. Mis à part le bâtiment d'origine des ateliers, la démolition des constructions industrielles présentes sur le site est requise pour faire place au développement projeté.



Source: IBI | DAA

MISSION DE L'OCPM

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est un organisme indépendant, qui a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

POUR TOUTE LA DOCUMENTATION

OCPM.QC.CA

Copies papier disponibles pour consultation sur place aux bureaux de l'Office et du greffe.

QUESTIONS ET INSCRIPTIONS

GILLES VÉZINA

Attaché de recherche et de documentation
(514) 872-8510
documentation@ocpm.qc.ca